

Société canadienne des ports—Loi

● (2140)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement faire quelques observations afin qu'on ne m'accuse pas de ne pas avoir répondu à la question. Pour ce qui est de la motion n° 8, elle favorise la dernière représentation de groupes plutôt que la représentation individuelle et c'est un principe sur lequel je ne suis pas d'accord. Le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a mentionné quatre groupes qu'elle voudrait voir représenter: les provinces, les municipalités, les syndicats et les locataires. Je pourrais en nommer d'autres. Par exemple, les usagers . . .

Mme Mitchell: J'ai parlé des usagers.

M. Pepin: . . . les transporteurs, les femmes, les universitaires et les écologistes. Nous aurions du mal à choisir parmi ces groupes. Dix ou 15 groupes différents peuvent être associés aux objectifs d'un port. Au comité, j'ai dit ce que je pensais de la représentation provinciale. Néanmoins, je dois souligner que ce projet de loi apporte un élément nouveau. Il précise quelles doivent être les qualités des membres du conseil d'administration. Ils doivent notamment posséder l'expérience et les aptitudes nécessaires. Comme l'a dit un membre du comité, ils doivent connaître leur sujet, ce qui constitue une des conditions d'emploi. Ils doivent être représentatifs des intérêts locaux. En général, ils doivent résider dans la région du port.

Au comité, j'ai dit que j'examinerais davantage les recommandations et les suggestions faites par divers groupes de la société. Je ne pense pas qu'il soit sage de nommer certaines personnes aux conseils d'administration simplement parce qu'elles représentent tel ou tel groupe.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion n° 8 inscrite au nom du député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion n° 8 de M^{me} Mitchell est rejetée.)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Pepin propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai consacré de nombreuses années à ce projet de loi. Je voudrais maintenant dire quelques mots à l'étape de la troisième lecture. Je pourrais revenir sur bon nombre d'arguments soulevés au comité et ici aujourd'hui, mais je résisterai à la tentation. Tout simplement, à mon avis, ce bill se fait attendre depuis longtemps. Il jouit de l'appui de la grande majorité des personnes concernées par les activités portuaires au Canada. Le gouvernement a accepté un bon nombre d'amendements, dont certains affaiblissent et d'autres renforcent le bill, mais ce genre de concessions ou de compromis sont inévitables dans tout débat.

Il est temps de terminer l'étude du bill C-92 modifié et de l'adopter aujourd'hui même. Je tiens à rendre hommage au comité, que j'ai eu le privilège de présider, pour la diligence et l'assiduité dont il a fait preuve. Tout en manifestant un certain esprit de clocher inévitable en démocratie parlementaire, les députés qui ont siégé à ce comité ont fait preuve d'un énorme civisme.

Je voudrais rendre hommage en particulier au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrester), qui est sans doute plus compétent que n'importe lequel d'entre nous en matière de politique portuaire au Canada. Je tiens à rendre hommage également au député de La Prairie (M. Deniger), vice-président du comité. Il a présidé plusieurs séances en mon absence, due au décès d'un membre de ma famille. En outre, je tiens à rendre hommage au secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), qui a fait tout son possible pour nous tenir au courant des divers points du bill.

Le ministre a témoigné devant le comité et répondu avec franchise aux questions qui lui ont été posées. Enfin, je voudrais mentionner le directeur de l'Administration canadienne des transports maritimes, qui a passé quelque temps au comité. Ses collègues et lui méritent toutes nos félicitations et toute la gratitude des Canadiens pour l'excellence dont ils font preuve en gérant le secteur maritime.